

Convention de partenariat
entre l'académie d'Orléans-Tours
et Électricité de France (EDF)



Convention de partenariat
Concrétiser la relation école-entreprise pour l'emploi des jeunes

entre

d'une part,

l'académie d'Orléans-Tours,
sise 21 rue Saint-Étienne à Orléans,
représentée par Marie Reynier, recteur d'académie, chancelier des universités,
dûment habilitée à l'effet des présentes,
ci-après désigné par « l'académie ».

et

d'autre part,

Électricité de France (EDF),
société anonyme au capital de 960.069.513,50 euros,
ayant son siège à Paris, 22-30 avenue de Wagram,
et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317,
faisant élection de domicile auprès de la délégation régionale Centre-Val de Loire,
située au 31 avenue de Paris à Orléans
et représentée par Jean-Paul Combémorrel,
agissant en qualité de délégué régional en région Centre-Val de Loire,
dûment habilité aux fins des présentes,
ci-après désignée par « EDF »,

ci-après dénommés ensemble « les parties »
ou individuellement « la partie ».

Sommaire

Préambule et contexte.....	7
1. Les enjeux du groupe EDF ⁽¹⁾ au regard du système éducatif en région Centre-Val de Loire.....	7
2. Les enjeux de l'académie d'Orléans-Tours vis-à-vis de la relation avec le groupe EDF en région Centre-Val de Loire	8
3. Actions communes et engagements réciproques	9
4. Dispositif de pilotage	12
5. Dispositions diverses.....	13

Les partenaires ont convenu ce qui suit :

Préambule et contexte

Cette convention de partenariat relative à la relation école-entreprise pour l'emploi des jeunes renouvelle les accords qui existaient entre les parties depuis 2004 au travers de plusieurs conventions successives.

En effet, le constat réalisé à l'issue des conventions précédentes a mis en évidence que le moyen d'action le plus efficace pour réaliser les enjeux des parties était de privilégier la capacité d'initiative et d'innovation ainsi que l'autonomie d'action des entités de terrain (établissements public locaux d'enseignement pour l'académie ; unités et filiales pour le groupe EDF) plutôt que d'imaginer de façon parfois trop théorique des actions communes qui ne correspondent pas toujours aux besoins opérationnels.

Cette convention constitue l'expression partagée des enjeux propres à chacune des deux parties engagées ensemble pour faciliter les initiatives des entités de terrain. Elle limite ses objectifs à des sujets qui nécessitent effectivement une coordination ou une impulsion régionale.

1. Les enjeux du groupe EDF⁽¹⁾ au regard du système éducatif en région Centre-Val de Loire

(1) Pour des raisons de régulation du marché, les sociétés RTE et ErDF - bien que filiales du groupe EDF - ne sont pas intégrées dans cette convention.

a) Attirer les jeunes

Le groupe EDF est fortement présent en région Centre-Val de Loire puisqu'il y emploie près de 9.000 salariés au sein d'EDF SA, d'ErDF, de Dalkia et de plusieurs autres filiales (notamment : Citelum, Cham, EDF-EN, EOS...). Dans la période passée, le groupe a fortement recruté pour compenser les effets des départs en retraite (effet « papy-boom »), atteignant 550 recrutements en 2015. Dans les années qui viennent le nombre de recrutements annuels va diminuer sensiblement pour revenir aux alentours de 200 ou 250 par an, ce qui reste cependant un volume important. La grande majorité de ces recrutements concerne les métiers de l'exploitation, de la maintenance et de l'ingénierie de la production nucléaire.

Le premier enjeu du groupe EDF (*Attirer les jeunes*) est d'attirer suffisamment de jeunes dans les filières concernées par la production nucléaire afin de pouvoir satisfaire ses besoins en recrutement dans la durée.

b) Trouver des alternants

Depuis plus de 10 ans, le groupe EDF a fortement investi dans l'accueil d'alternants depuis le niveau V (CAP) jusqu'au niveau enseignement supérieur et dans toutes les filières. Le régime actuel, établi et stable (dans les

conditions actuelles de législation et des modes de financement), conduit le groupe à rechercher annuellement environ 250 nouveaux alternants. Un maillage de proximité entre les établissements scolaires et les entités d'EDF est souhaitable pour permettre des partenariats effectifs entre les parties.

Le deuxième enjeu du groupe EDF (*Trouver des alternants*) est de disposer d'un maillage de proximité entre les établissements scolaires et ses entités dans les formations dont il a besoin.

c) Diversifier les profils

Depuis sa création, le groupe EDF mène une politique humaine soucieuse de responsabilité sociale. Dans ce cadre, le groupe cherche à développer la diversité dans ses recrutements : des politiques en matières d'accueil de personnels handicapés, de mixité de l'ensemble des métiers techniques, tertiaires et commerciaux, d'accueil de jeunes en provenance des quartiers de la politique de la ville, de promotion et de formation interne ont été développées et mises en œuvre au sein du groupe.

Le troisième enjeu (*Diversifier les profils*) du groupe EDF est de développer la diversité des profils et des parcours au sein de ses entités en région Centre-Val de Loire.

2. Les enjeux de l'académie d'Orléans-Tours vis-à-vis de la relation avec le groupe EDF en région Centre-Val de Loire

Ces enjeux s'inscrivent d'abord au service des élèves pour leur permettre d'aboutir à un choix éclairé d'orientation. Le parcours avenir qui est programmé du collège au lycée a cette ambition et préconise des coopérations étroites avec des industriels afin de promouvoir les métiers de la production. La formation continue est aussi importante via les établissements publics d'enseignement regroupés dans le réseau labellisé Greta+.

a) Information et orientation

En lien avec le service public régional d'orientation (SPRO) et le contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP), l'académie d'Orléans-Tours souhaite développer des relations de coopération avec les entreprises au bénéfice des jeunes scolarisés dans les lycées et les unités de formation des apprentis (UFA du CFA académique). Cela passe par l'accueil dans des entreprises de toute personne en formation initiale ou continue dans le cadre par exemple du « Parcours avenir » inscrit dans la loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, et qui concerne tous les élèves de la 6^{ème} à la terminale. Et de la même façon, pour tout élève de lycée engagé dans la voie professionnelle (du CAP au BTS) qui doit être obligatoirement accueilli dans une entreprise pour une formation professionnelle diplômante.

Le premier enjeu de l'académie (*Informier et orienter*) est de pouvoir compter sur des terrains de stages ou d'alternance pour des formations initiales et continue dans des entreprises ou entités industrielles répertoriant des métiers d'avenir.

b) Valorisation des filières industrielles

Pour améliorer la connaissance du monde professionnel et des entreprises industrielles en particulier des prescripteurs académiques (professeurs de collèges et de lycées de toutes disciplines, conseillers d'orientation psychologues, personnels d'encadrement), et afin de leur permettre d'avoir une meilleure visibilité des emplois de demain, la délégation académique éducation-économie (Daee) de l'académie d'Orléans-Tours souhaite proposer des journées thématiques dans le cadre du plan académique de formation.

En relation avec la délégation académique de la formation professionnelle (Dafop) et dans le cadre de leur parcours de formation, les futurs personnels de direction et d'inspection stagiaires pourraient effectuer un de leurs stages dans une entreprise ; l'objectif principal de cette période de formation étant de mieux appréhender les réalités du monde économique, les modes de management et de gestion des ressources humaines... afin d'envisager des transferts possibles dans leur activité quotidienne.

Le deuxième enjeu de l'académie (*Valoriser*) est de pouvoir faire connaître les métiers de la production ou des services peu connus des cadres et des enseignants de l'éducation nationale.

c) Relations école-entreprise

L'académie d'Orléans-Tours souhaite développer des relations de coopération avec le monde économique, en particulier avec des entreprises qui représentent un développement potentiel en région Centre-Val de Loire, pour ainsi contribuer à la formation et l'insertion professionnelle réussies des apprenants comme des personnels de l'éducation nationale. Il existe par exemple dans tous les secteurs professionnels un réseau de conseillers de l'enseignement technologique (CET) composé de représentants du monde économique. Ces professionnels sont chargés d'apporter leur expérience auprès de divers acteurs de l'éducation nationale ; ils peuvent présider des jurys d'examen notamment dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). De même, il existe dans les lycées professionnels publics des enseignants délégués aux relations école-entreprise (DAE). Ces deux réseaux sont importants et peuvent s'avérer constituer un ensemble de personnes ressources placés au plus près des jeunes, notamment au travers des comités locaux école-entreprise (Clee).

Le troisième enjeu de l'académie (*Travailler ensemble*) est de mettre en place des partenariats et des actions de confiance entre le monde économique et celui de l'éducation ou de la formation professionnelle, accompagner le développement des entreprises.

3. Actions communes et engagements réciproques

Les parties conviennent d'actions communes au moment de la signature de la présente convention sans pour autant qu'elles soient limitatives d'actions futures qui paraîtraient pertinentes et seraient définies dans le cadre du comité de pilotage.

D'une façon générale, les parties s'engagent :

- > à définir un mode de pilotage professionnel pour chacune des actions (pilote, ressources, délais, plan de projet),

- > à définir des indicateurs opérationnels et des objectifs chiffrés pour chaque action commune,
- > à réaliser un retour d'expérience exposant la vision de chacune des parties à l'issue des actions communes.

a) Intégrer un représentant d'EDF dans les comités locaux école-entreprise (Clee) les plus pertinents

Compte tenu de la situation géographique des sites du groupe EDF et des besoins prévisibles en recrutement, le groupe intégrera de façon active les comités locaux école-entreprise dans les territoires où existent des implantations significatives du groupe EDF : Clee de Gien (en lien avec le CNPE de Dampierre-en-Burly), Clee de Bourges (Belleville), Clee de Blois (CNPE Saint-Laurent-des-Eaux), comités locaux de l'Indre-et-Loire (Tours-Sud et Chinon).

Engagements d'EDF :

- > les participants d'EDF à ces Clee s'attacheront à expliquer les métiers du groupe, à exprimer les besoins en matière de formation initiale, notamment en alternance,
- > le groupe EDF organisera une animation transverse de ses représentants de façon à ce qu'ils aient l'information nécessaire concernant les métiers ou filiales dont ils ne sont pas issus,
- > à la demande, le groupe EDF accueillera les CET (conseillers de l'enseignement technologique) et les DAE (délégués aux entreprises), participants aux Clee en leur apportant les éléments complémentaires pour la compréhension des métiers et de leurs évolutions.

Engagement de l'académie :

- > à la demande, l'académie contribuera à l'accueil des représentants d'EDF en leur apportant les éléments d'information nécessaires à leur animation ou à leur participation active,
- > dans l'animation des Clee, l'académie s'attachera à faciliter l'expression des besoins par le représentant du groupe EDF,
- > elle intégrera ces expressions dans ses plans et projets, du mieux possible.

b) Intégrer des actions dans le dispositif « parcours d'avenir »

Le groupe EDF met d'ores et déjà à disposition du système éducatif de nombreuses ressources et, ce, de manière non ciblée : conférences dites Junium, visites de sites, interventions en milieu scolaire, sites internet destinés soit aux élèves, soit aux enseignants... En parallèle, l'académie déploie le « Parcours avenir ».

Les partenaires souhaitent optimiser l'utilisation de ces ressources et dispositifs en ciblant l'utilisation au mieux de leurs enjeux respectifs. Pour ce faire, les parties réaliseront un travail conjoint destiné à préciser la meilleure utilisation des ressources mises à disposition par EDF dans le cadre de ces « Parcours avenir » :

- > Par exemple, quel outil à quel niveau de formation, à quel moment de l'année scolaire, dans quel cadre et avec quel accompagnement ?
- > Quels établissements particulièrement ciblés au regard des campagnes d'information du groupe EDF ?
- > Quels territoires prioritaires au regard des implantations du groupe EDF et des besoins académiques ?

Ce travail sera réalisé par un groupe composé de :

- > pour EDF : un représentant de la direction régionale (DR) Centre-Val de Loire, un représentant ressources humaines (RH) d'unité, un représentant de la fonction RH en région,
- > pour l'académie : un représentant de la Dae, un représentant des corps d'inspection, un représentant du corps enseignant,

qui rendra ses conclusions avec la fin de l'année scolaire 2015-2016 de façon à ce qu'à la rentrée 2016, et chacune pour leur part, les parties communiquent auprès des établissements ou entités opérationnelles de façon à obtenir une conformité (à définir à l'issue des travaux du groupe) des opérations qui seront engagées sur la durée de la présente convention.

c) Maintenir l'engagement dans « Entreprendre pour apprendre »

Membres fondateurs de l'association Entreprendre pour apprendre Centre-Val de Loire, les parties s'engagent à maintenir, pendant la durée de la convention, leur investissement dans l'association (présidence et vice-présidence) pour la promotion de mini-entreprises dans les établissements scolaires, sous réserve des décisions de l'assemblée générale.

d) Toucher les prescripteurs

Les parties sont convaincues qu'il est important d'informer les élèves sur les opportunités d'emploi au sein de l'industrie et, conséquemment, d'éclairer leur choix en matière d'orientation. Pour autant, l'action seule envers les jeunes n'est pas suffisante et il convient de toucher les prescripteurs que sont les chefs d'établissement, les enseignants (en particulier les professeurs principaux et les chefs de travaux), les conseillers d'orientation psychologues, voire les parents.

Des actions communes seront organisées, soit directement, soit dans le cadre de réunions auxquelles participent ensemble les parties : forums, conférences, salons professionnels d'information... Dans cet objectif :

- > un groupe de travail sera monté sur le thème : « comment parler d'un métier EDF » aux jeunes (3^{ème} / 2^{nde} générale et technique / bac pro et BTS) : pour l'académie, il intégrera un ou des CET, un ou des Cop et un ou des membres de la DAE, pour EDF la composition dépendra des métiers abordés,
- > à pas annuel, le groupe EDF organise un forum de ses métiers (le dernier en date a réuni plus de 1.000 élèves et enseignants en novembre 2014 à Tours), une adaptation de son format sera étudiée pour y accueillir d'autres prescripteurs du système d'orientation,
- > le groupe EDF participe régulièrement à différents forums d'orientation (à Tours, notamment) : il estime cette participation efficace dès lors qu'on y parle métier plus que filière de formation. Une participation à d'autres forums pourra être envisagée (Orléans, en particulier) sous cette condition.

4. Dispositif de pilotage

Afin d'assurer le pilotage de la présente convention, un comité de pilotage sera mis en place. Sa mission sera d'examiner l'avancement des actions de la période, de définir les actions correctrices ou les ajustements d'objectifs, de réactualiser le cas échéant les plannings. Il entérinera les actions nouvelles proposées par les parties.

a) Composition (en gras, les responsables de délégation)

Pour EDF :

- > le (ou la) responsable ressources humaines (RH) / Emploi de la délégation régionale Centre-Val de Loire,
- > le (ou la) directeur (ou directrice) des ressources humaines (DRH) de l'une des centrales nucléaires,
- > le (ou la) DRH d'une entité autre,
- > l'un des représentants d'EDF dans un Clee.

Pour l'académie d'Orléans-Tours :

- > le (ou la) Dae, délégué(e) académique aux enseignements techniques, délégué(e) académique éducation-économie,
- > le (ou la) directeur (ou directrice) du CFA académique,
- > le (ou la) Dafco, délégué(e) académique à la formation continue,
- > le (ou la) CSAIO, chef du service académique de l'information et de l'orientation.

b) Rythme des rencontres

Le comité de pilotage se réunit 3 fois par an, de façon à garantir le bon déroulement des actions communes.

5. Dispositions diverses

a) Champ d'application

Le partenariat, objet de la présente convention, concerne :

- > d'une part, l'ensemble des niveaux d'enseignement, élèves, enseignants, personnel d'information et d'orientation (premier degré, secondaire, supérieur), placés sous l'autorité du recteur de l'académie d'Orléans-Tours, chancelier des universités,
- > et d'autre part, tous les métiers d'EDF SA et de toutes les filiales du groupe EDF (Dalkia, Citelum, Cham, EDF EN, LBE Fluide... à l'exception d'ErDF et de RTE) présents dans le périmètre de l'académie d'Orléans-Tours.

S'ils le jugent utile, les établissements de l'académie d'Orléans-Tours comme les entités du groupe EDF pourront faire référence à cette convention pour asseoir la légitimité de leur collaboration directe.

b) Engagements des parties - communication

Les partenaires s'engagent respectivement à faire connaître aux établissements scolaires d'une part, aux unités et filiales d'EDF d'autre part, le contenu de cette convention.

Pour cela, ils se faciliteront mutuellement l'accès aux informations. Les actions de communication engagées par les parties (conjointement ou séparément) faisant référence à cette convention devront d'une part faire état de cette convention, d'autre part obtenir l'accord de l'autre partie et, enfin, présenter à équivalence les logos des parties.

À ce sujet, EDF est et reste titulaire de l'ensemble des droits de propriété industrielle, droits de propriété littéraire et artistique, droits de communication et droits à l'image. Il est précisé que la présente convention ne confère à l'académie qu'un droit d'usage des signes distinctifs et des appellations d'EDF dans les strictes limites prévues à la présente convention.

En particulier, EDF demeure propriétaire de l'intégralité des contenus, fichiers, données et documents communiqués au partenaire pour les besoins de la présente convention, y compris pour les modifications ou compléments qui pourraient y être apportés par le partenaire.

Par ailleurs, au sujet des actions de communication relatives à la présente convention, l'académie s'engage à citer de manière systématique et valorisante son partenaire EDF et s'interdit de porter atteinte à son image.

c) Durée

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par les parties.

Elle est conclue pour une durée de 1 an. Elle pourra être renouvelée, au maximum 2 fois par décision des signataires sur proposition du comité de pilotage.

d) Dénonciation

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

e) Résiliation

La présente convention peut être résiliée en cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une ou l'autre des parties contractantes, après notification d'une mise en demeure préalable, restée sans effet à l'issue d'une période d'un mois.

f) Litiges

En cas de litige, les parties contractantes rechercheront une solution amiable, au besoin avec le recours de tiers choisis d'un commun accord.

En cas d'absence de solution amiable, le tribunal compétent dans le ressort de la cour d'appel d'Orléans réglera les différends soulevés par l'exécution de la présente convention.

g) Modalités d'exécution

Le recteur et le délégué régional du groupe EDF sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Orléans, le 14 juin 2016, en trois exemplaires.

Marie Reynier
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

Jean-Paul Combémoré,
Délégué régional
Électricité de France (EDF)
Centre-Val de Loire



L'Éducation nationale partenaire
des entreprises de votre région